

LE SERVICE POUR LES PROFESSIONNELLS

La collecte des biodéchets des professionnels débutera dès septembre 2024.

FAQ pour mieux comprendre ce service.

✓ Quels professionnels sont concernés ?

Tous les professionnels du territoire des 3RD'Anjou sont concernés, entreprises et collectivités. Ce service est toutefois particulièrement adapté aux professionnels des métiers de bouche et à tous ceux qui ont une production importante de biodéchets alimentaires (restauration commerciale et collective, boulangers, traiteurs, charcutiers, etc.).

Vous souhaitez faire collecter vos biodéchets ? [Cliquez ici pour vous inscrire.](#)



✓ Quels déchets peuvent être triés ?

Tous les déchets alimentaires solides peuvent être triés. Les déchets de préparation de repas, les restes d'assiette, qu'il s'agisse de légumes, de viande ou de poisson, le marc de café, le thé, les produits périmés déballés, etc.

✓ Pourquoi trier et faire collecter ses biodéchets ?

- Mise en conformité rapide vis-à-vis de la réglementation (Loi AGEC).
- Possible diminution de la fréquence de présentation du bac à ordures ménagères par la réduction du volume d'ordures ménagères et donc des économies financières.
- Le geste est simple : tous les déchets alimentaires solides peuvent être déposés ; pas ou peu de manutention ; peu de moyens humains.
- De faibles nuisances (bac propre chaque semaine, limitant les risques d'odeurs et supprimant les possibilités de nuisibles).
- Un intérêt environnemental fort, grâce à une valorisation locale.

✓ Quel est le service proposé et les équipements mis à disposition pour sa mise en place ?



La collecte des biodéchets alimentaires a été confiée à la société Les Alchimistes.

Elle consiste en un échange de bac. Les Alchimistes passent récupérer votre bac et vous déposent un bac vide, propre et hygiénisé.

Le bac mis à disposition par les Alchimistes est un bac 120L, hermétique, équipé d'un filtre en fibre de coco pour lutter contre les odeurs.



✓ Quelle est la fréquence de collecte ?

Les Alchimistes passent toutes les semaines.

Pour les périodes de fermeture, il est demandé d'informer les 3RD'Anjou au moins 15 jours à l'avance, afin que les Alchimistes ne fassent pas le déplacement inutilement.

✓ Comment puis-je suivre mes collectes ?

Un extranet vous est dédié. Vous avez accès aux données de quantité de vos biodéchets collectés, mais aussi à la qualité de votre tri. Chaque bac retiré est noté de 1 à 3 étoiles.

✓ Quel est le coût de ce nouveau service ?

Un forfait annuel par bac de 120L : 35€/an*

Comprenant :

- ⇒ La mise à disposition du bac
- ⇒ La maintenance
- ⇒ La communication, l'accès extranet

**Ce forfait monte à 92€/an/bac pour un professionnel qui ne fait pas déjà appel aux services des 3RD'Anjou.*

Coût par échange de bac : 23€

Comprenant :

- ⇒ Le retrait de votre bac plein de vos biodéchets alimentaires
- ⇒ Le lavage et l'hygiénisation des bacs
- ⇒ Le traitement de vos biodéchets par compostage

Attention : L'inscription est au minimum de 3 mois.

✓ Comment résilier ?

En informant les 3RD'Anjou par mail à prevention@3rdanjou.fr le mois précédant l'arrêt de la collecte.

Vous souhaitez en savoir plus ? Vous avez des questions ? Besoin de conseils ? Envoyez un mail à prevention@3rdanjou.fr

Vous souhaitez faire collecter vos biodéchets ? [Cliquez ici pour vous inscrire.](#)

Découvrez également une courte vidéo de présentation du travail des Alchimistes et leurs enjeux en cliquant sur lien ci-après :

https://www.youtube.com/watch?v=KYLb7Kz_aT4